

## Faits d'actualité

R. M.

Volume 61, numéro 4, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104976ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104976ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

M., R. (1994). Faits d'actualité. *Assurances*, 61(4), 649–660.  
<https://doi.org/10.7202/1104976ar>

## Faits d'actualité

par

R.M.

### 1. L'assurance mondiale en 1991

*Sigma* (4/93) rapporte qu'en 1991, à l'échelon mondial, les recettes de primes totalisaient 1 414 milliards de dollars, soit une progression de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Voici une ventilation globale par continent :

649

	Primes*
Amérique du Nord	520 639
(États-Unis : 486 782)	
(Canada : 33 857)	
Amérique latine	14 861
Europe	468 647
Asie	371 617
Afrique	15 707
Océanie	22 891

\* En millions de dollars

La Suisse conserve le record des dépenses d'assurance privée par habitant (vie et non-vie). Le Canada se classe au 14<sup>e</sup> rang. Voici les cinq premiers pays :

	Dépenses
Suisse	3 001,70 \$
Japon	2 484,00 \$
Grande-Bretagne	1 998,90 \$
États-Unis	1 927,10 \$
Pays-Bas	1 720,90 \$

Le citoyen canadien a, quant à lui, consacré en moyenne 1 254,40 \$ pour se protéger par des contrats

d'assurance, c'est-à-dire 635 \$ en assurance-vie et 619,40 \$ en assurance de dommages.

## 2. Les résultats du deuxième trimestre en assurance I.A.R.D. au Canada

Selon *The Quarterly Report*, les résultats du deuxième trimestre des assureurs I.A.R.D. canadiens se sont améliorés par rapport à l'an dernier, au plan des revenus après les impôts, malgré une stabilité au plan des primes émises. Ils se détaillent comme suit :

650

	Deuxième trimestre*	
	1992	1993
Primes nettes émises	4 106\$	4 090\$
Sinistres nets encourus	2 659\$	2 743\$
Rapport sinistres à primes	72,2 %	72,0 %
Pertes techniques (avant impôt)	-235\$	- 211\$
Revenus de placement (avant impôt)	638\$	672\$
Rapport combiné	106,4 %	105,5 %
Revenus d'opération (après impôt)	360\$	448\$

\* En millions de dollars

## 3. Le marché de la réassurance au Canada

Il semble qu'une réévaluation des risques catastrophiques par les réassureurs entraînent de nouvelles conditions au plan des coûts et des capacités disponibles de la réassurance, en ce début d'année.

*The Belton Report* de septembre 1993 ne manque pas de signaler la prodigieuse escalade des catastrophes américaines depuis quelques années, même si elles ne remettent pas en cause la santé financière des assureurs américains :

The story of the escalation of catastrophic events in recent years has been well documented but the actual impact on insurers' capital base has been less well publicized. The

1992 experience in the United State may help put the issue in perspective. Catastrophe losses there have historically averaged about 2% of insurers capital and surplus but in 1992 they totaled 12.1%. The decimation of property reinsurance and particularly catastrophe capacity is real. It is impacted by a 50% reduction in Lloyd's capacity, the withdrawal of some major players and restrictions imposed by others who are playing closer attention to their accumulated exposure. Zurich Insurance Group's C.E.O., Mr. Rolf Hüppi estimates that there is an unfilled demand for between U.S. \$3 billion and \$4 billion in reinsurance capacity.

651

Bien que la situation canadienne ne soit en rien comparable aux catastrophes américaines, les possibilités de dommages catastrophiques demeurent également présentes chez-nous. Il ne faut pas oublier le fait que la réassurance évolue dans un contexte d'un marché global qui influence tous les pays tributaires de la réassurance.

Les principaux chefs de file de l'industrie de la réassurance ont, à cet égard, fait valoir clairement que les assureurs primaires devront conserver des rétentions nettes plus élevées et revenir à des politiques de souscription plus rigoureuses.

#### **4. Le rapport CROP**

La Commission de recherche - orientation - planification (CROP) a présenté son rapport à l'Assemblée générale de l'Association des courtiers d'assurance, le 3 juin 1993. Un résumé de ce rapport fait l'objet d'un article dans le présent numéro.

Dans le cadre de son mandat, la Commission devait analyser l'acte de courtage, sa situation et ses structures d'encadrement dans le but de dégager des voies de développement pour l'avenir.

Le rapport est divisé en six parties :

- a) la situation de l'industrie de l'assurance de dommages ;
- b) la dynamique du marché et les développements futurs ;
- c) l'acte de courtage : les voies d'avenir ;
- d) les structures d'encadrement : un aperçu général ;
- e) les structure d'encadrement les voies d'avenir ;
- f) la prochaine étape.

652

Dans la cinquième partie, le rapport propose des axes d'amélioration aux organismes suivants : l'ACAPQ, le Conseil en assurance de dommages et le RCCAQ. Parmi les types de proposition, le rapport fait état de propositions exclusives à chaque organisme, de failles à corriger au plan des structures d'encadrement, de propositions conjointes pour « assurer un leadership fort et atténuer les tensions institutionnelles », de propositions pour diminuer les coûts des services rendus aux courtiers et de propositions pour alléger les formalités administratives.

## **5. Onze anciens administrateurs de la bijouterie Peoples sont poursuivis en justice**

En septembre 1993, une poursuite fut intentée par Montréal Trust et Crédit Lyonnais Canada, contre la firme Scotia McLeod Inc., qui, à son tour, a décidé de poursuivre les anciens dirigeants de Peoples.

Selon les demandereses, les administrateurs de Peoples auraient omis de dévoiler, dans un prospectus, certaines informations présentant des risques financiers. Le recours en garantie de la firme Scotia McLeod résultent des dommages allégués par les deux demandereses principales. Ces dommages sont de l'ordre de 20 millions et 15 millions de dollars respectivement.

*Le Report on Business* du 22 septembre 1993 rapporte que les administrateurs de Peoples seraient protégés par une

assurance de la responsabilité civile des administrateurs jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars.

**6 La défunte compagnie Singer doit rembourser ses retraités : une somme de 14 millions de dollars**

En septembre 1993, un jugement de la Cour supérieure donna gain de cause aux retraités de la compagnie Singer qui doit rembourser les surplus amassés dans le fond de retraite des employés. Le tribunal ordonne à Singer de verser à ses 600 retraités, dont la moyenne d'âge est de 78 ans, un surplus de 6 millions de dollars ainsi qu'une somme additionnelle de 8 millions représentant des congés de contributions en faveur de la compagnie et au détriment de la caisse de retraite des employés. Le tribunal a pu observer que cette transformation de la caisse de retraite s'est faite de façon occulte, sans que les employés n'aient eu le droit de se prononcer à cet égard.

653

Le jugement a été porté en appel.

**7. La Laurentienne Générale, Compagnie d'assurances change de nom**

La Laurentienne Générale, Compagnie d'assurances inc., née de la fusion, en 1985, de La Prévoyance et des Prévoyants du Canada, se nomme maintenant Boréal Assurances inc.

Boréal Assurances inc. est une filiale du Groupe Victoire. Son siège social est situé à Montréal et elle regroupe deux filiales : Boréal Assurances agricoles inc. et Boreal Property & Casualty Insurance Co. Boréal Assurances inc. compte plusieurs succursales au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et dans le centre et l'ouest du Canada.

**8. Le Mexique accueille les sociétés de courtage canadiennes et américaines**

Si l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est signé, les firmes de courtage et les

agences d'assurance d'origine canadienne et américaine pourront installer leurs filiales au Mexique. Selon l'accord, le gouvernement mexicain les y autoriserait.

Le marché mexicain de l'assurance représente, en volume de primes, un chiffre de 4,5 milliards de dollars américains. Présentement, la seule façon pour les entreprises canadiennes ou américaines d'opérer au Mexique est de détenir des participations dans les sociétés mexicaines.

## **654 9. Les fonds d'aide canadien aux victimes du sida**

Ce nouveau fonds, proposé en octobre dernier par le gouvernement fédéral, est destiné à remplacer un ancien programme d'aide qui octroyait la somme de 30 000 dollars à chaque personne atteinte du virus du sida.

Le nouveau fonds prévoit le paiement de 30 000 dollars par année à toute personne contaminée depuis 1985, une somme forfaitaire de 20 000 payable immédiatement à toute victime du sida ou au conjoint survivant, une somme de 20 000 au conjoint survivant payable pendant les quatre années suivant le décès et enfin, une somme de 4 000 dollars par année et pendant quatre ans à chaque enfant à charge suivant le décès d'un parent.

L'une des conditions pour être éligible à ce programme, est de renoncer à intenter toute poursuite ou à cesser toute poursuite en cours par les victimes ou leurs héritiers.

Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, l'industrie de l'assurance et la Société Canadienne de la Croix rouge devront se partager l'assiette des indemnités.

## **10. L'industrie de l'assurance I.A.R.D. au Canada (1990 Financial Reporting Survey)**

La firme Peat Marwick Thorne menait, en juillet 1990, un sondage corporatif, sous la forme d'un questionnaire envoyé aux 100 premiers assureurs I.A.R.D., sélectionnés en fonction de leur volume de primes. Toutefois, les assureurs à

charte strictement provincial n'en faisaient pas partie. Le taux de participation au sondage fut de 60 % et les participants ont tous retourné le questionnaire avant la fin de novembre 1990.

Publié en 1992, ce sondage, qui comprenait plus d'une trentaine de questions, portait sur les neuf thèmes suivants :

1. *Deferred Premium Acquisition Costs and Premium Deficiencies;*
2. *Property and Equipment;*
3. *Unearned Premiums;*
4. *Claims Liabilities;*
5. *Reinsurance;*
6. *Investments;*
7. *Asset Margin Requirements;*
8. *Other Disclosures;*
9. *Claims Discounting for Tax Purposes.*

655

#### **11. Les vols de véhicules au Canada en 1992**

*Le Portefeuille* (Vol. 10, N<sup>o</sup>. 4 - septembre 1993) reprend les chiffres publiés en septembre par le Centre Canadien de la Statistique Juridique sur les vols de véhicules survenus en 1992 au Canada. Selon eux, il y aurait eu 136 843 vols de véhicules automobile en 1992, un nombre légèrement supérieur à l'année précédente. En 1991, on avait enregistré 135 505 vols.

Lors de la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police, tenue en septembre à Halifax, le président du Service anti-crime des assureurs, M. Jean-Claude Cloutier, mentionnait que le nombre de vols survenus en 1992 représentait le double de ce qu'il était il y a à peine 5 ans.

Selon le conférencier, plus de 36 000 automobiles volées en 1992 n'auraient pas été retrouvées. Ceci représenterait une perte égale à 360 millions de dollars, rejaillissant sur les primes d'assurance qui augmentent et qui sont payées par les automobilistes canadiens.



## 12. L'Inde connaît son pire séisme depuis 1935

Le 30 septembre 1993, l'Inde connaissait son pire tremblement de terre depuis les 50 dernières années. Le bilan du séisme se mesure par la mort de plus de 20 000 personnes et la disparition complète de dizaines de villages dans l'État du Maharashtra situé au sud-ouest du pays. Les blessés et les sans abri se chiffrent par des dizaines de milliers de personnes. D'une magnitude de 6,4 degrés sur l'échelle de Richter, le séisme, accompagné de pluies violentes, s'est à nouveau répété le lendemain dans la même région mais n'a fait aucune victime.

656

Un tremblement de terre, d'une magnitude de 7,5 degrés sur l'échelle de Richter, avait fait 30 000 morts en 1935 à Quetta, une ville qui se trouve aujourd'hui au Pakistan.

Paru dans *L'Express*, N° 2207, voici un tableau des sinistres les plus meurtriers survenus à travers le monde depuis 1970 :

Années		Pays	Nombre de victimes	Magnitude
1970	4 janvier	Chine	au moins 55 000	7,5
1970	31 mai	Pérou	66 800	7,8
1972	23 décembre	Nicaragua	12 000	6,2
1974	10 mai	Chine	10 000	7,4
1976	4 février	Guatemala	22 800	7,5
1976	27 et 28 juillet	Chine	200 000 officieusement 800 000	7,8 et 7,4
1978	16 septembre	Iran	25 000	7,3
1985	19 septembre	Mexique	5 000 officieusement de 10 000 à 30 000	8,1 et 7,3
1988	7 décembre	Arménie	25 000	6,9
1990	21 juin	Iran	40 000	7,3 à 7,7
1993	29 septembre	Inde	20 000	6,4

## 13. Le programme d'assurance maladie dévoilé aux États-Unis

Dévoilé à la fin de septembre, le programme d'assurance maladie tant attendu aux États-Unis a été présenté au

Congrès, en novembre dernier, par l'administration Clinton. Piloté par Hillary Clinton, l'épouse du président, ce programme ambitieux s'adresse à 40 millions d'Américains qui ne bénéficient actuellement d'aucune prestation et à plus de 75 millions de personnes qui demeurent sous-assurées. L'assiette budgétaire, d'environ 115 millions de dollars, serait répartie sur cinq ans.

Le *World Insurance Report* du 8 octobre 1993, rapporte : "President Clinton asked for agreement on six basic principles to achieve a comprehensive health system: security, simplicity, savings, choice, quality and responsibility".

657

Le double objectif du programme est de limiter les coûts (14,3 % du P.I.B.) et d'étendre le programme à toute la population (régime universel). Les employeurs financeraient les coûts du programme jusqu'à concurrence de 80 % et les salariés paieraient le reste. L'État assumerait les coûts pour les pauvres et pour ceux qui ne travaillent pas. Le système prévoit également des allocations pour les frais de médicaments à l'égard de retraités ayant un faible revenu.

Les services médicaux seraient principalement dispensés par des coopératives régionales de santé contrôlées par l'État, susceptibles de satisfaire à tous les besoins de médecine générale ou spécialisée. Il semble qu'un système libre au plan des services coûterait plus cher. L'aboutissement de la réforme du système de santé américain repose dorénavant dans la volonté du Congrès.

#### 14. Les sinistres liés à l'amiante aux États-Unis

L'ampleur des sinistres liés à l'amiante aux États-Unis est considérable tant au plan des dommages corporels qu'au plan des dommages matériels, révèle une étude de *L'Assurance Française* (N° 680). Parmi les industries visées, mentionnons celles de la construction navale, de l'isolation, du pneumatique et de l'acier.

Au plan des dommages corporels, l'asbestose, causée par l'inhalation de poussières d'amiante, aurait fait l'objet de plus de 180 000 réclamations. Certains experts prévoient que le nombre des victimes pourraient atteindre les 300 000. Le coût moyen d'indemnisation par victime se situerait autour de 60 000 dollars US, plus les frais légaux qui peuvent représenter de 25 à 200 % de l'indemnité.

658

Les dommages matériels seraient les plus lourds de conséquences. L'étude, portant sur 733 000 bâtiments publics et 35 000 écoles contenant des traces d'amiante, réalisée par EPA, une agence gouvernementale chargée de la protection de l'environnement aux États-Unis, révèle que les coûts seraient supérieurs à 50 milliards de dollars.

#### **15. Exxon Intente une action contre ses assureurs**

En septembre dernier, la compagnie Exxon a intenté une action en justice contre ses assureurs qui refusent de payer. La compagnie réclamait le remboursement des frais de dépollution ainsi que des frais de règlement de milliers de poursuites intentées contre elle à la suite des dommages causés par l'échouement de son pétrolier l'Exxon Valdez le long des côtes de l'Alaska. On se souviendra que plus de 20 % de la cargaison fut déversée près des côtes, soit 11 millions de gallons d'huile. Il s'agit de l'un des plus grands désastres écologiques américains, survenu en 1989.

Exxon appuyait sa réclamation sur une police globale excédentaire (GCE package policy) couvrant les dommages directs et les risques de responsabilité civile maritime et non-maritime. Cette police couvrirait les biens jusqu'à concurrence de 600 millions de dollars et les dommages découlant de la responsabilité jusqu'à concurrence de 250 millions.

Exxon a déjà déboursé plus de 2,2 milliards de dollars pour des frais de nettoyage et environ 300 millions en compensation des pertes subies par plusieurs personnes, entre autres, 12 000 pêcheurs. En 1991, la compagnie réglait, pour une somme d'un milliard de dollars, une poursuite civile intentée par

l'État de l'Alaska et fit face à une amende criminelle de 25 millions. Exxon n'a pas tenté de recouvrer cette amende auprès des assureurs, celle-ci n'étant pas assurable.

Les assureurs allèguent que la police décrite plus haut ne s'applique pas au risque de pollution parce que ce risque est déjà assuré spécifiquement en vertu d'une autre police, dite *Protection et Indemnité*, souscrite aux Bermudes. En outre, les assureurs allèguent d'autres motifs, notamment que la compagnie Exxon, à titre de propriétaire du pétrolier, n'avait pas l'obligation légale de nettoyer le déversement et qu'elle s'y est employée uniquement dans le but de préserver son image publique.

659

L'affaire est à suivre.

#### **16. Privatisation des sociétés françaises d'assurance**

Le projet de privatisation de plusieurs sociétés d'assurance françaises, annoncé officiellement le 26 mai 1993, s'inscrit dans la nomination de M. Édouard Balladur à la tête du gouvernement français. Le projet de loi, présenté par le ministre de l'Économie, comporte une liste de 21 sociétés privatisables, dont cinq sont des sociétés d'assurances : AGF, Caisse centrale de réassurance, CNP, GAN-CIC et UAP. Adoptée le 19 juillet 1993, la Loi limite à 20 % les capitaux étrangers investis dans les entreprises privatisées. Après la privatisation de 4 entreprises en juillet 1993, certains prévoient que deux assureurs feront partie du prochain train de privatisation : les AGF et l'UAP.

#### **17. Les troisièmes directives vie et non-vie en Europe**

Selon *L'Argus* du 10 septembre 1993, l'application des dernières directives sur l'Europe communautaire, appelées « troisièmes directives vie et non-vie », qui parachèvent ainsi le Marché unique de l'assurance, pourraient entraîner la suppression de plus de mille sociétés d'assurance européennes sur les deux mille actuelles de la CEE, a prévenu un expert, M. Michael Muth, directeur de McKinsey Munich.

---

**18. L'appel de fonds lancé par Lloyd's est demeuré sans réponse**

En septembre dernier, seuls les investisseurs du Royaume-Uni ou ceux de l'Amérique du Nord ont répondu à l'appel de financement de Lloyd's via l'adhésion des corporations aux *Names* (*Corporate Names*).

Le fascicule, intitulé *A Guide to Corporate Membership*, exigeait que les sociétés intéressées devaient disposer d'un actif net d'au moins 1,5 millions de livres et le dépôt d'une caution égale à 50 % de la limite de leur souscription.